

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 14 avril 2023 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 31 MARS 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 31 mars 2023.

2. ACHAT PNEUS POUR AMBULANCES – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de commander 70 pneus été 235/65-16 pour les ambulances à l'entreprise ayant remis la seule offre, à savoir ETS Gatez à 5500 Falmagne pour le montant d'offre de € 9.971,50, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/127-02.

3. ACHAT LOGICIEL WINDOWS SERVEUR 2022 - COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'achat d'une licence Windows Server 2022 à la société ARSEUS HOSPITAL NV de Vornem pour le montant de € 921,60, 21% TVA comprise ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

4. MP ACHAT 18 BOÎTIERS 4G/WIFI POUR LES AMBULANCES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la description technique N° 2023-011 et le montant estimé du marché "Achat 18 boîtiers 4G / WIFI", qui s'élève à € 6.300,00, 21% TVAC ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

5. MP ABONNEMENT LOGICIEL GESTION DE MOTS DE PASSE – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande d'un Abonnement à un logiciel de gestion des mots de passe (5 utilisateurs), à la société COMPUTIC à Morville, pour un montant de 508,20 € TVAC ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-13.

6. MP ACHAT 1 TENUE PLONGEUR ET ÉQUIPEMENT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-013 et le montant estimé du marché "Achat équipement plongeur et tenue sèche", qui s'élève à € 6.050,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

7. MP ACHAT 80 MOUSQUETONS – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-014 et le montant estimé du marché "Achat de 80 mousquetons pour le GRIMP", qui s'élève à € 1.089,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/744-51.

8. MP ACHAT MOTEUR POUR BATEAU – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le descriptif technique N° 2023-015 et le montant estimé du marché "Achat moteur pour bateau", qui s'élève à € 7.300,00 hors TVA ou € 8.833,00, 21% TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/745-98.

9. MP FINANCEMENT EMPRUNTS – CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de lancer la procédure visant l'attribution du marché "Financement des dépenses extraordinaires au moyen de crédits" suivant la procédure de passation choisie (consultation de marché) ; De consulter les opérateurs économiques suivants dans le cadre de la consultation de marché : BELFIUS BANQUE SA, ING BELGIUM SA, BNP PARIBAS FORTIS SA ; De fixer la date limite pour faire parvenir les offres à l'administration au 12 mai 2023 à 12h00 ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire, articles 35110/911-01, 35111/911-01, 35112/911-01 et 35113/911-01.

10. FACTURATION AMU – RÉCLAMATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de maintenir la facture n° A23-00249, le contact patient étant établi ; De dégrever la facture n° A23-01902.

11. PERSONNEL ADMINISTRATIF – DEMANDE CONGÉ PARENTAL

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder un congé parental à temps plein à un agent administratif, pour une période d'un mois à partir du 10 juillet 2023.

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – DÉMISSION AMBULANCIER VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accepter la démission d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire du poste de secours de Florennes, à la date du 14 avril 2023.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – ACCIDENT DE TRAVAIL – RECONNAISSANCE INCAPACITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'accorder une incapacité permanente à un pompier volontaire, suite à l'accident du travail du 11 décembre 2021 ; D'acter que l'agent peut prétendre à une rente viagère annuelle fixe calculée en fonction de l'index en vigueur au moment de l'accident.

14. RECRUTEMENT TECHNICIENNE DE SURFACE – DÉSIGNATION JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer comme suit la composition du jury : la Directrice administrative, la technicienne de surface du poste d'Yvoir et le Président de la zone ; De fixer comme suit les règles de cotation du candidat : épreuve orale - seuil de réussite 60 % ; De fixer la date des épreuves comme suit : épreuve orale avant le 12 mai à Ciney.

15. RECRUTEMENT DIRECTEUR LOGISTIQUE – DÉSIGNATION JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer comme suit la composition du jury pour le recrutement d'un directeur logistique : le Commandant de zone, la Directrice administrative, le Directeur opérationnel, un responsable logistique d'un autre pouvoir public et le Président de la zone ; De fixer comme suit les règles de cotation du candidat : épreuve écrite : 30%, épreuve pratique 30%, épreuve orale : 40 % ; De fixer la date des épreuves comme suit : épreuve écrite à organiser avec le jury externe ; épreuves pratique et orale au plus tard en juin à Ciney.

16. RECRUTEMENT JURISTE – DÉSIGNATION JURY

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer comme suit la composition du jury pour le recrutement d'un.e juriste : le Commandant de zone, la Directrice administrative, un Conseiller provincial et avocat, un membre extérieur d'une société spécialisée ou d'une autre zone ; De fixer comme suit les règles de cotation du candidat : épreuve écrite : 50%, épreuve orale : 50 % ; De fixer la date des épreuves comme suit : épreuve écrite à organiser avec le jury externe en mai ; épreuve orale au plus tard en juin à Ciney.

17. MATÉRIEL DE TÉLÉPHONIE – DON À UN ORGANISME PUBLIC

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le don de 37 appareils téléphoniques Siemens et Unify, dont les n° de série sont listés en annexe et dont la valeur est estimée à 370,00 €, à la Zone de Police 5315 Hermeton et Heure.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

